



# **LE HERISSON**

*Expressions de Faulquinois*

Vous êtes nombreux à m'avoir demandé les raisons de mon silence et l'absence du HERISSON et ses d'informations sur Faulquemont. Il faut dire que j'ai été très occupé par l'élaboration de 4 dossiers faulquinois destinés au procureur de la République.



Pour 3 d'entre eux, nous sommes en attente d'une décision du procureur, le 4<sup>ème</sup> devrait faire l'objet d'une nouvelle enquête.

Vous m'excuserez de ne pas vous en dire davantage, des preuves complémentaires à celles communiquées au tribunal, pourraient disparaître.



Mais me voilà de retour et à votre écoute.

**!! Attention, prochain conseil municipal ce lundi 11 décembre 2023 à 19h en mairie !!**

Les séances sont publiques, les auditeurs ne peuvent pas prendre la parole,  
sauf autorisation du président de séance, et encore moins  
exprimer leur joie ou leur mécontentement sur  
les décisions prises.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Modification du règlement intérieur du conseil municipal
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Convention de mise à disposition des locaux utilisés par le centre de soins infirmiers du CCAS
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Création d'un poste de Volontariat Territorial en Administration
4. **ADMINISTRATION GENERALE** : Adhésion au CEREMA
5. **ADMINISTRATION GENERALE** : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°3
6. **FINANCES** : Budget général – Décision modificative n°2
7. **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement
8. **FINANCES** : Subvention de fonctionnement CCAS
9. **FINANCES** : Indemnités pour la répartition du produit de la chasse
10. **PATRIMOINE** : Location d'une parcelle de jardin au lieudit « Laurentgarten » à Monsieur Patrick REIGNIER et madame Régine SERRANO
11. **PATRIMOINE** : Cession d'un bout de terrain rue de Pontpierre à l'UTT
12. **PATRIMOINE** : Location 36 rue de la Gare au Centre Hospitalier de LORQUIN
13. **PATRIMOINE** : Accord de principe pour la mise en vente du bâtiment 7 rue de Nancy appartenant au Centre Communal d'Action Social
14. **PATRIMOINE** : Chasse communale 2024/2033 – Appel d'offre lot de chasse communale n° 1
15. **PATRIMOINE** : Chasse communale – Prise en charge des frais et recouvrement sur le locataire
16. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle : achat d'une nouvelle moquette pour le praticable de gymnastique – « Association Gymnique CREHANGE-FAULQUEMONT »
17. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition
18. **PERSONNEL** : Temps de travail
19. **PERSONNEL** : Évolution du tableau des effectifs
20. **PERSONNEL** : Frais de transport en commun domicile – lieu de travail
21. **PERSONNEL** : Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Moselle
22. **PERSONNEL** : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Intérim et Territoire du Centre de Gestion de la Moselle

**Ci-après quelques commentaires sur certains points**

## C - Zone d'intervention foncière

La municipalité n'a pas fait état de son droit de préemption pour :

- centre équestre Herrenwald route d'Adelange : 20 000 € (District Urbain de FAULQUEMONT – SCI STROZYNA)

**Et c'est regrettable**



- ✚ La commune, à travers vos élus, doit préempter pour acheter ce terrain.
- ✚ Ce terrain jouxte le Herrenwald qui fait l'objet d'études quant à son avenir.
- ✚ Acheter ce terrain, c'est apporter une plus-value au Herrenwald, qu'il soit vendu ou non.
- ✚ Acheter ce terrain, ne nuira en rien à son éventuelle vente.
- ✚ Acheter ce terrain, n'empêchera pas de louer celui-ci durant plusieurs années à la personne qui projette de poursuivre l'aventure du centre équestre.
- ✚ Vendu 20 000€ par le DUF, ce prix peut être revu à la baisse. Le maire de Faulquemont étant le 1<sup>er</sup> vice-président du DUF, il est temps qu'il justifie ce pourquoi les habitants du DUF le payent en s'investissant pleinement dans sa fonction (comme pour la collecte des poubelles, mais c'est un autre sujet, nous y reviendrons).

Suite au refus des élus de vendre le HERRENWALD, BIANCHIN a créé une commission afin d'étudier, **soi-disant**, les options : pour ou contre sa vente.

Pour cela, il a mis à la tête de sa commission, son adjoint PIERSON, son favori actuel. Deux autres élus ont été ses favoris : L'un a démissionné pour rupture de confiance avec le maire. Le second est écarté, ses remarques sur l'état des finances de la commune déplaisaient à BIANCHIN. Alors c'est le placard.





BIANCHIN a trouvé son nouvel homme à tout faire, son bon exécutant à travers l'adjoint Serge PIERSON.

Nous sommes étonnés que celui-ci préside la commission sur le devenir du HERRENWALD (*Alors qu'il n'habite plus la commune depuis plusieurs mois*), sa mission (*Il l'a acceptée*) est de convaincre ses collègues élus de vendre le HERRENWALD. Il se raconte que PIERSON se verrait bien comme le prochain maire de Faulquemont ... avec la bénédiction de BIANCHIN. Lol.

Le gars PIERSON va avoir fort à faire, sa déclaration à la presse : « *Je veillais à ce que chaque euro d'argent public soit dépensé à bon escient* » vont lui coller comme un chewing-gum aux chaussures. Alors qu'aujourd'hui il perçoit (*ce qui n'est pas illégal*) un « salaire » de presque 700€/mois, PIERSON décide du devenir du patrimoine de Faulquemont alors qu'il n'y vit plus.

-----0000-----

## N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE : Modification du règlement intérieur du conseil municipal



**Mes commentaires :** Comme vous pourrez le constater, ce point porte **SEULEMENT** sur *« La modification du règlement intérieur du conseil municipal »*.

Plutôt que s'étendre sur la décision du tribunal condamnant les élus de la majorité à modifier le règlement intérieur, puisque c'est le sujet, **BIANCHIN a voulu prendre sa revanche** en s'étalant sur deux autres sujets qui n'ont absolument rien à voir avec cette délibération.

Parmi ces deux sujets, l'un d'eux portaient sur ma demande d'annulation de la délibération du conseil municipal du 08 avril 2019, concernant la vente de 27 parcelles au lieu-dit Wintersheck, le terrain sur lequel devait voir le jour leur **« pharamineux projet de village senior »**.

Depuis donc 2019 que ces deux affaires duraient, je me suis désisté puisque 4 années plus tard elles n'avaient plus de raison d'être.

**Souvenez-vous, le projet mensonger de cette équipe fait aux faulquinois dans le seul but d'être élu.**

## Projets solidaires et actions sociales

### Village Senior en liaison verte avec le centre ville



Faulquemont disposant de réserves foncières adaptées à proximité du cœur de ville, nous avons étudié un projet abouti de village senior avec la mise en place d'un programme d'investissements privés et un fonctionnement institutionnel qui répondra aux besoins de la population locale.

Situé à l'arrière de la rue de Pont-à-Mousson (voir le plan ci-dessus), le projet prévoit :

- Une résidence autonomie (qui remplace les anciens foyers logements)
- Un habitat inclusif (pour les personnes en situation de handicap)
- Des pavillons seniors (qui relèvent de la gestion d'un office public ou privé)
- Des logements en collocation (pavillons de 8 chambres et parties communes avec un service permanent de jour et contrôle automatisé de nuit pour les personnes vieillissantes ou handicapées)



Voici ceux que vous avez élus sur la base de ce mensonge.



Pour en revenir sur **le vrai sujet de cette délibération**, pour laquelle vos élus ont été condamnés, voici la modification du règlement intérieur du conseil municipal :

**Rédaction actuelle annulée :** *Il sera diffusé aux membres du conseil municipal via l'intranet de la commune. S'agissant de documents et de discussions internes, ces comptes rendus et débats **ne peuvent faire l'objet d'une diffusion extérieure.***

**Rédaction nouvelle proposée :** *Il sera diffusé aux membres du conseil municipal via l'intranet de la commune. S'agissant de documents et de discussions internes, ces comptes rendus et débats ne peuvent faire l'objet d'une diffusion extérieure **qu'après la perte de leur caractère d'acte préparatoire.***

----0000----

### N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : Création d'un poste de Volontariat Territorial en Administration

*« Il s'agit d'un dispositif de Volontariat Territorial en Administration permettant à certaines collectivités rurales de renforcer leur ingénierie en offrant une expérience valorisante à de jeunes diplômés. Il pourrait permettre à la collectivité de travailler à la mise en place d'un véritable plan stratégique d'investissement pluriannuel et de contribuer au développement du territoire ».*



#### Mon commentaire :

**Quelle fumisterie !** A deux ans et demi de la fin de leur mandat, se préoccuper d'un soi-disant « **plan stratégique d'investissement pluriannuel afin de contribuer au développement de notre territoire** », **alors que vos élus sont en train de vendre tout le patrimoine faulquinois après l'avoir laissé sans entretien depuis 2008.**

Cette création de poste est sans intérêt et n'a que pour but de vous faire croire que vos élus ont des projets pour Faulquemont. **Qu'ont-ils fait depuis leur élection ? Il suffit de regarder l'état de la ville.**



Peut-être que le futur volontaire territorial est déjà choisi. Nous veillerons à ce qu'il ne le soit pas parmi des proches, parents, amis..., comme nous suivrons pas à pas son « **plan stratégique d'investissement pluriannuel au développement de Faulquemont** ».

----0000----

#### N° 04 – ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion au CEREMA

« Le CEREMA est un opérateur public expert en ingénierie de l'aménagement du territoire et de la transition écologique. Il serait doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un potentiel d'innovation et de recherche **dans le but d'éclairer le choix des élus**. La cotisation serait d'environ 500 € ».



#### Mon commentaire : **Nouvelle fumisterie !**

A deux ans et demi de la fin de leur mandat, dépenser encore de l'argent public **dans le but d'éclairer le choix des élus**.

On se demande si cette équipe a lu son programme de campagne. Il suffirait pourtant de réaliser ce pourquoi ils ont été élus.

Avec ces deux délibérations, vos élus prouvent que leur programme était mensonger et irréalisable.

Cette adhésion n'a aucun sens. Vos élus ont **déjà fait réaliser plusieurs études aux frais des faulquinois et payer deux organismes pour un montant avoisinant 3000€**

500€ euros de plus dépensés pour rien, alors que **BIANCHIN**, lors d'un précédent conseil municipal, **reconnaissait que Faulquemont n'avait plus les moyens**.

Précisant à ceux qui veulent l'entendre, que c'est « *par la faute d'un tiers* ». Des propos qui n'engagent que lui.

Malheureusement, cette absence de moyens financiers se concrétise par la vente du patrimoine faulquinois.

Aujourd'hui, plus personne ne doute plus de son incompetence à être un gestionnaire, presque 3 années de mandat de maire suffisent à le démontrer.



Comme dirait le maire précédent, ce n'est pas toujours la faute des autres.

## C. Steitz : « Ce n'est pas toujours la faute des autres »

Claude Steitz, ancien maire de Faulquemont, et l'ancienne municipalité, réagissent aux propos des nouveaux élus relatés dans le compte-rendu du conseil municipal paru dans notre édition du 24 avril concernant le budget primitif 2008. « *A propos du lotissement Les Vignes, M. Pierre Blanchard, adjoint au maire actuel, ancien directeur général des services de la ville, a lui-même préparé le dossier financier du lotissement Les Vignes, présenté aux élus pour déci-*

*sions. M. Bianchin était adjoint à l'urbanisme puis aux travaux.*

*A propos du maire souverain et de la nouvelle gendarmerie, les questions des élus ne sont jamais restées sans réponses, les décisions prises sont celles qui ont abouti, après débats en commissions, en réunions d'adjoints et au sein du conseil municipal où siégeaient Mme Louis, MM. Bianchin et Pippol, qui ont toujours voté pour.*

*Ce n'est pas toujours la faute des autres. »*

----0000----

## N° 08 – FINANCES : Subvention de fonctionnement CCAS



**Mon commentaire** : Une fois de plus, vos élus vont balancer 20 000€ de subventions au CCAS. Si cet argent servait à des bénéficiaires, nous ne nous y opposerions pas. Seulement cette subvention contribuera une nouvelle fois à combler le déficit d'un organisme dont le maire est président.

**Nouvelle preuve de son incompétence en matière de gestion.**

----0000----

## N° 12 – PATRIMOINE : Location 36 rue de la Gare au Centre Hospitalier de LORQUIN

*« Pour des raisons de travaux sur l'immeuble qu'il occupait, derrière la mairie, les personnels du centre hospitalier de LORQUIN ont quitté les lieux. Vos élus ont proposé d'utiliser le bâtiment qui était occupé par le DUF, se situant rue de la Gare. La location a débuté le 24 novembre 2023 pour une période de 6 mois avec loyer mensuel de 1 000 € hors charges ».*



**Mon commentaire** : Faut-il s'étonner une fois de plus qu'une délibération soit présentée aux votes des élus, **alors que l'acte a déjà été entériné.**

Les nouveaux locataires ont pris possession des lieux (245m<sup>2</sup>) dès le 24 novembre, les élus membres de la commission d'urbanisme présidée par l'adjoint BLANCHARD demandent au conseil municipal d'entériner leur décision.

**Imaginons que vos élus ne viennent pas approuver cette décision, que se passerait-il ?** D'autant plus que le précédent locataire, le DUF, louait l'ensemble, selon mes souvenirs, quelques 2400€/2500€ par mois. Vos élus de la commission d'urbanisme ont décidé généreusement de fixer le nouveau loyer à 1000€/mois.

Facile alors dès lors qu'il s'agit d'argent public, celui des faulquinois. Ces mêmes élus, propriétaires d'un bien, le loueraient-ils avec une telle décote ?

**1400€/1500€ par mois de manque à gagner sur une période de 6 mois  
= 8400€/9000€ de manque à gagner pour le budget communal faulquinois.**



----0000----

## N° 13 – PATRIMOINE : Accord de principe pour la mise en vente du bâtiment 7 rue de Nancy appartenant au Centre Communal d'Action Sociale



**Mes commentaires** : Vos élus veulent vendre

- Le bâtiment du CCAS, rue de Nancy, occupé par le Secours Catholique,
- Le bâtiment à l'arrière utilisé par les Restos du Cœur, le club photo, le bureau des associations patriotiques,
- Ainsi qu'une parcelle de terrain proche des lieux.

Une nouvelle fois, les membres de la commission d'urbanisme ont décidé de n'importe quoi, suivant les choix de l'adjoint BLANCHARD et du maire.

**Le prétexte évoqué est que le coût pour sa réhabilitation serait beaucoup trop important.**

Mais vos élus ont-ils pris la peine d'aller visiter les lieux ?

**NON.** Ils ont pris pour argent comptant les paroles endormieuses des deux compères.

Si ce bâtiment a besoin d'une réhabilitation importante c'est tout simplement qu'aucun travail de conservation n'a jamais été réalisé depuis 2008.

Ainsi ces élus continuent à dilapider le patrimoine de la commune. Après la synagogue, l'ossuaire, le Herrenwald, c'est donc autour de ces immeubles rue de Nancy.

Le maire a proposé aux associations caritatives de les reloger rue de la Gare. Seulement, ce choix du maire ne semble pas convenir. Certains bénévoles parlent même de mettre fin à leur engagement, voire à s'installer ailleurs. On peut les comprendre.

**Tout cela à cause de la pire gestion que j'ai connue à ce jour.**

Si ces élus, veulent vendre un bâtiment pourquoi ne pas vendre le petit immeuble de 3 logements situé à proximité dont tous les loyers ne sont pas encaissés.

Si vos élus avaient pris la peine de visiter les lieux qu'ils veulent vendre, ils auraient constaté, ainsi que le montrent les photos ci-après, que rien ne justifie cette vente.

**Les bâtiments appartiennent au CCAS, il suffirait que la commune rachète ceux-ci pour l'euro symbolique.**

**C'est possible. N'écoutez pas ceux qui affirmeraient le contraire.**

**Ainsi, la commune pourrait prendre à sa charge les travaux de restauration et surtout solliciter des subventions auprès du Département, de la Région, du Préfet...**





La toiture serait à remanier ou à remplacer, les murs pourraient être rhabillés, le plancher remis en état, rien d'insurmontable. Celui qui fera une affaire sera l'éventuel acheteur qui pour seulement 180 000€ fera l'acquisition des deux immeubles, d'un terrain. Plusieurs logements dans ces deux bâtiments seront autant de loyers pour l'acquéreur. JACKPOT.



**BLANCHARD et BIANCHIN semblent avoir déjà anticipé la vente. Alors que le conseil municipal n'a pas pris sa décision, la vente est publiée sur le site de la commune ... sans l'autorisation du conseil municipal.**



Les deux bâtiments proposés à la vente :



### Extrait du programme 2023 de vos élus :

- 10 Village Senior (À l'arrière de la rue de Pont-à-Mousson)
- 11 Extension lotissement privé Long Pré
- 12 Réhabilitation de la Mairie de Chémery
- 13 Réaménagement de la place Monroë
- 14 Réhabilitation bâtiment CCAS (Rue de Nancy)
- 15 Parc du plan d'eau
- 16 Structure médicale

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE** **2023**

Je vous rappelle que ce Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'Assemblée Délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le Budget Primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière.

### **\* PRODUIT DES CESSIONS**

Plusieurs aliénations de biens communaux sont susceptibles d'être réalisées cette année ou dans un futur proche :

- La vente du dernier terrain à bâtir Clos de la Lisière
- Un terrain constructible au lotissement Les Vignes
- Le terrain rue de Pontpierre accessible également depuis la rue de la gare
- La grange BOURGEOIS (ancien dépôt des services techniques en vieille ville)
- un terrain rue de la Meuse

**La vente de ces deux immeubles n'est pas programmée, pas plus que la vente du HERRENWALD.**

**Faut-il entendre que FAULQUEMONT est à ce point malade de leur mauvaise gestion et de leurs mensonges ?**

## Extrait du programme 2014 de vos élus :

### - PROJETS :

- Salle multifonctions 5 projet en 1 constitué d'une cantine scolaire de 150 places avec 1 salle modulable pour les activités périscolaires, des vestiaires, des sanitaires et ... un **club house** ;
- Construction d'une maison médicale dans la zone d'activités Colryut et Weldom dès 2015. (Regroupera professions médicales et paramédicales) ;
- La rénovation du chalet Marie-Reine ;
- Une meilleure optimisation des places de parking rue de Metz ;
- Le remplacement complet de l'éclairage public ;
- Réhabilitation du centre de soins, rue de Nancy.

## Extrait du programme 2014 de vos élus :



**Personnes handicapées**

Nous allons prendre en compte des dispositifs susceptibles de rendre les différentes structures existantes et à venir accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. A cet effet, un diagnostic des installations communales et des voiries sera réalisé dans les premiers mois de la mandature.

**Social et santé**

Toute réflexion municipale dans le domaine du social et de la santé se doit aujourd'hui d'anticiper les problèmes liés au vieillissement de la population, à l'environnement et à la précarité. La politique sociale de la ville doit être copartagée avec tous les acteurs en fonction de leurs compétences : le Conseil Général, la DDASS, les professions médicales et les associations.

**CCAS Faulquemont**

-----0000-----

A très bientôt

